

**CENTRE SOCIAL GENS DU VOYAGE  
VOYAGEURS 72**

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

22 Rue François Monier

72000 LE MANS

-----

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2019

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE****DU 22 SEPTEMBRE 2020****Laval**92, avenue Robert Buron  
CS 86112  
53062 Laval cedex 9  
Tél : 02 43 59 16 32  
laval@crowe-cifralex.fr**Le Mans**49 avenue Frédéric Auguste  
Bartholdi  
72000 LE MANS  
lemans@crowe-cifralex.fr**Nantes**10, rue Jack London  
BP 36  
44400 Rezé  
Tél : 02 40 69 81 00  
nantes@crowe-cifralex.fr**Paris**8 rue Bayen  
75017 PARIS  
Tel : 01 84 79 45 79  
paris@crowe-cifralex.fr

# CENTRE SOCIAL GENS DU VOYAGE - VOYAGEURS 72

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

22 Rue François Monier

72000 LE MANS

-----

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Aux adhérents,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE SOCIAL GENS DU VOYAGE - VOYAGEURS 72 relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 04 Mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits majeurs et événements postérieurs » de l'annexe des comptes annuels concernant l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur les activités de l'association.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les soldes des subventions à recevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à LAVAL, le 16 Septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes

Pour CIFRALEX  
Le mandataire social  
Chargé du mandat

Antoine BUTROT  
Expert-Comptable Diplômé  
Commissaire aux Comptes

**CENTRE SOCIAL GENS DU VOYAGE - VOYAGEURS 72**

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

22 Rue François Monier

72000 LE MANS

-----

**DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES**

**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

# CENTRE SOCIAL GENS DU VOYAGE - VOYAGEURS 72

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

22 Rue François Monier

72000 LE MANS

-----

## DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES

### DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**CENTRE SOCIAL GENS DU VOYAGE - VOYAGEURS 72**

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

22 Rue François Monier

72000 LE MANS

-----

**COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019**

---

**BILAN**

Actif	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			31.12.2018
	Brut	Amort	Net	Total
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>12 740.79</b>	<b>10 654.78</b>	<b>2 086.01</b>	<b>3 248.12</b>
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES	12 740.79	10 654.78	2 086.01	3 248.12
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
AVANCES ET ACOMPTES				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>43 414.65</b>	<b>38 599.10</b>	<b>4 815.55</b>	<b>4 122.52</b>
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE				
AUTRES	43 414.65	38 599.10	4 815.55	4 122.52
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>115.00</b>		<b>115.00</b>	<b>15.00</b>
PARTICIPATIONS	15.00		15.00	15.00
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES	100.00		100.00	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)</b>	<b>56 270.44</b>	<b>49 253.88</b>	<b>7 016.56</b>	<b>7 385.64</b>
<b>STOCKS ET ENCOURS</b>				
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES				
<b>FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES VERSES/COMMANDES</b>				
<b>CREANCES</b>	<b>66 848.78</b>		<b>66 848.78</b>	<b>60 301.75</b>
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES				
AUTRES	66 848.78		66 848.78	60 301.75
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>72 937.52</b>		<b>72 937.52</b>	<b>45 668.11</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>304.03</b>		<b>304.03</b>	<b>69.78</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)</b>	<b>140 090.33</b>		<b>140 090.33</b>	<b>106 039.64</b>
<b>CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)</b>				
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)</b>				
<b>ECART DE CONVERSION ACTIF (5)</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>196 360.77</b>	<b>49 253.88</b>	<b>147 106.89</b>	<b>113 425.28</b>

Le Commissaire aux Comptes  
pour CIFRALEX  
le chargé du mandat

**BILAN**

<b>Passif</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31.12.2018</b>
	<b>Montant</b>	<b>Total</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	-74 655.20	-65 505.29
RESULTAT DE L'EXERCICE	23 546.41	-9 149.91
<b>TOTAL FONDS PROPRES (1)</b>	<b>-51 108.79</b>	<b>-74 655.20</b>
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	41 717.01	42 162.69
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
<b>TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)</b>	<b>41 717.01</b>	<b>42 162.69</b>
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)</b>	<b>-9 391.78</b>	<b>-32 492.51</b>
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	78 432.10	75 630.10
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)</b>	<b>78 432.10</b>	<b>75 630.10</b>
<b>FONDS DEDIES (4)</b>		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		
DETTE FISCALES ET SOCIALES	64 165.12	56 407.90
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	6 847.45	6 844.79
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	7 054.00	7 035.00
<b>TOTAL DETTES (5)</b>	<b>78 066.57</b>	<b>70 287.69</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>147 106.89</b>	<b>113 425.28</b>

Le Commissaire aux Comptes  
pour Cifralex  
le chargé du mandat

**COMPTE DE RESULTAT**

Sélection période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Toutes les écritures

Charges (ttc)	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31.12.2018
	Montant	Total	Total
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	670.49		354.56
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	77 275.51		73 204.31
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	7 767.76		4 884.00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	246 748.90		200 077.15
CHARGES SOCIALES	70 901.26		71 270.78
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		10 280.52	9 828.97
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	5 978.52		5 920.97
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS			
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS	4 302.00		3 908.00
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES			
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)</b>		<b>413 644.44</b>	<b>359 619.77</b>
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	23.90		
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)</b>		<b>23.90</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
SUR OPERATIONS DE GESTION	7.15		637.14
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)</b>		<b>7.15</b>	<b>637.14</b>
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)			
PARTICIPATION DES SALARIES AU RESULTAT (6)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>413 675.49</b>	<b>360 256.91</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = BENEFICE</b>		<b>23 546.41</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>437 221.90</b>	<b>360 256.91</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

Produits (ttc)	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31.12.2018
	Montant	Total	Total
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
VENTES DE MARCHANDISES			
PRODUCTION VENDUE	129 377.00		126 468.00
<b>SOUS-TOTAL A</b>		<b>129 377.00</b>	<b>126 468.00</b>
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION	296 396.66		213 565.60
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	1 633.68		551.34
COLLECTES	10.00		5.00
COTISATIONS	8 180.00		8 140.00
AUTRES PRODUITS			1 458.16
<b>SOUS-TOTAL B</b>		<b>306 220.34</b>	<b>223 720.10</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		<b>435 597.34</b>	<b>350 188.10</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)</b>			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	343.86		264.11
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)</b>		<b>343.86</b>	<b>264.11</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
SUR OPERATIONS DE GESTION	0.02		59.00
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 280.68		595.79
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)</b>		<b>1 280.70</b>	<b>654.79</b>
<b>REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>437 221.90</b>	<b>351 107.00</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = PERTE</b>			<b>9 149.91</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>437 221.90</b>	<b>360 256.91</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

**EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE**

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
860	Secours en nature		870	Bénévolat	
860000	Contributions Volontaires en nature	21 323.48	870000	Contributions Volontaires en Nature	21 323.48
	<b>TOTAL (860)</b>	<b>21 323.48</b>		<b>TOTAL (870)</b>	<b>21 323.48</b>
	<b>Total charges contributions volontaires</b>	<b>21 323.48</b>		<b>Total produits contributions volontaires</b>	<b>21 323.48</b>

Le Commissaire aux Comptes  
pour CIFRALEX  
le chargé du mandat

**ANNEXE**

	NOTE N°
FAITS MAJEURS ET EVENEMENTS POSTERIEURS	1
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	2
INFORMATIONS RELATIVES AUX CREANCES ET DETTES	3
Charges et produits constatés d'avance	
Produits à recevoir	
Charges à payer	
INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	4
Immobilisations	
Amortissements	
FONDS ASSOCIATIFS	5
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6
REPRISE DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	7
PROVISIONS	8
EMPRUNTS	9
ENGAGEMENT EN MATIERE DE RETRAITES	10
REMUNERATION DES DIRIGEANTS	11
VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES	12
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	13

CENTRE SOCIAL VOYAGEURS 72	Comptes annuels au 31/12/2019
----------------------------	-------------------------------

<b>NOTE N° 1</b>	<b>FAITS MAJEURS ET EVENEMENTS POSTERIEURS</b>
------------------	--

Il est intervenu au cours du mois de mars 2020 une crise pandémique, dite Covid-19. La volonté première de la direction de notre association est de préserver la santé de ses collaborateurs et des mesures ont été prises en ce sens et évolueront avec la situation. A la date d'arrêté des comptes, cette pandémie n'a pas eu d'impact significatif sur nos activités. Si la situation venait à évoluer défavorablement et de manière significative, une communication spécifique serait exposée à l'assemblée générale.

<b>NOTE N° 2</b>	<b>RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES</b>
------------------	--------------------------------------

Les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont présentés conformément aux règles générales comptables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement notable de méthode d'évaluation et/ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les nouvelles règles comptables concernant les immobilisations ont été appliquées comme suit : les amortissements des immobilisations ont été calculés en retenant la mesure de simplification autorisée pour les PME. Les durées d'usage ont été retenues comme durées économiques.

<b>NOTE N° 3</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX CRÉANCES ET DETTES</b>
------------------	--

#### **CRÉANCES ET DETTES**

Les créances et dettes ont été valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire de la créance est inférieure à sa valeur nominale.

#### **CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**

Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	304

Produits constatés d'avance	
Produits d'exploitation	7 054

#### **PRODUITS A RECEVOIR / CHARGES A PAYER**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	
Subventions à recevoir	65 548
Divers	1 300
<b>TOTAL</b>	<b>66 849</b>

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	
Fournisseurs factures non parvenues	6 847
Provision pour congés payés	22 142
Provision charges sociales sur congés payés	8 857
Formation continue	5 836
<b>TOTAL</b>	<b>43 682</b>

Le Commissaire aux Comptes  
pour CIFRALEX  
le chargé du mandat

## NOTE N° 4

## INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- Logiciel	Linéaire 4 ans
- Agencement	Linéaire 7 ans
- Matériel de transport	Linéaire 5 ans
- Matériel	Linéaire 3 ans
- Matériel de bureau et informatique	Linéaire 4 ans
- Mobilier	Linéaire 3 / 7 ans

**IMMOBILISATIONS**

	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Acquisitions	Diminutions par cession ou mise hors service	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
Logiciels	11 069	1 671		12 741
Matériel	257			257
Agencement	3 703			3 703
Matériel informatique	19 288	2 273		21 561
Matériel et mobilier de bureau	16 328	1 565		17 893
<b>TOTAL</b>	<b>50 646</b>	<b>5 509</b>	-	<b>56 155</b>

**AMORTISSEMENTS**

	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions des amortissements suite à cession ou mise hors service	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Logiciels	7 821	2 833		10 655
Matériel	257			257
Agencement	3 703			3 703
Matériel informatique	15 166	3 094		18 260
Matériel et mobilier de bureau	16 328	51		16 378
<b>TOTAL</b>	<b>43 275</b>	<b>5 979</b>	-	<b>49 254</b>

CENTRE SOCIAL VOYAGEURS 72	Comptes annuels au 31/12/2019
----------------------------	-------------------------------

<b>NOTE N° 5</b>	<b>FONDS ASSOCIATIF</b>
------------------	-------------------------

	Montant début d'exercice	Augmentation : excédent exercice précédent	Diminution : déficit exercice précédent	Montant à la fin de l'exercice
Report à nouveau	- 65 505		- 9 150	- 56 355
Résultat de l'exercice	- 9 150		9 150	23 546
<b>TOTAL</b>				<b>- 32 809</b>

<b>NOTE N° 6</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>
------------------	-------------------------------------

	Montant début d'exercice	Augmentation : subventions perçues dans l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Subventions d'investissement	43 231	835		44 066
<b>TOTAL</b>	<b>43 231</b>	<b>835</b>	<b>-</b>	<b>44 066</b>

<b>NOTE N° 7</b>	<b>REPRISE DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>
------------------	---

	Montant début d'exercice	Augmentation : reprises de l'exercice	Diminution : sortie de l'investissement	Montant à la fin de l'exercice
A nouveau	1 068	1 281		2 349
<b>TOTAL</b>	<b>1 068</b>	<b>1 281</b>	<b>-</b>	<b>2 349</b>

<b>NOTE N° 8</b>	<b>PROVISIONS</b>
------------------	-------------------

	Montant début d'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provision pour risques sociaux	46 863			46 863
Provision retraite	27 267	4 302		31 569
Provision sur charge	1 500		1 500	-
<b>TOTAL</b>	<b>75 630</b>	<b>4 302</b>	<b>1 500</b>	<b>78 432</b>

<b>NOTE N° 9</b>	<b>EMPRUNTS</b>
------------------	-----------------

	Montant début d'exercice	Augmentation : emprunts souscrits dans l'exercice	Diminution : emprunts remboursés dans l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
A nouveau				
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

CENTRE SOCIAL VOYAGEURS 72	Comptes annuels au 31/12/2019
----------------------------	-------------------------------

<b>NOTE N° 10</b>	<b>ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE RETRAITES</b>
-------------------	---

Le montant des indemnités de départ en retraite est estimé à 31 569 euros, charges sociales comprises.

Hypothèses de calcul retenues :

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- droits accumulés avec projection salariale : progression de 2 %
- rotation lente. Taux d'actualisation retenu : 3,20 %
- taux de charges sociales : 35 %

Cette somme a été provisionnée dans les comptes de l'Association (voir note n° 8).

<b>NOTE N° 11</b>	<b>RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS</b>
-------------------	------------------------------------

Compte tenu que seul le poste de Direction fait l'objet d'une rémunération (le Président et le Trésorier étant bénévoles), la communication de l'information afférente aux trois plus hautes rémunérations reviendrait à communiquer une rémunération individuelle, d'où l'absence d'information.

<b>NOTE N° 12</b>	<b>VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>
-------------------	--

	Montant au 31 décembre 2019
Prestations	129 377
Subventions	296 397
<b>Total</b>	<b>425 774</b>

<b>NOTE N° 13</b>	<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>
-------------------	----------------------------------

Les contributions volontaires correspondent aux travaux réalisés sur le bâtiment par la ville du Mans en 2019.

**21 323,00** Le montant a été valorisé par les services de la ville du Mans.